



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE LEVALLOIS

Caisse des Ecoles



Jeudi 19 décembre 2024

Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2024

Les points suivants figuraient à l'ordre du jour de cette séance :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 25 juin 2024
- Décision modificative du Budget N° 1
- Admission en non-valeur proposé par le trésorier municipal
- Echanges intergénérationnels – Approbation de la convention avec la résidence Beusoleil.
- Echanges Intergénérationnels - Approbation de la convention avec la résidence Les Marronniers.

Approuvé à l'Unanimité

Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément à la législation, les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues de procéder à un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Approuvé à l'Unanimité

Convention de groupement de commandes entra la Ville, la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale de Levallois en vue de la passation de marchés de préparation et de livraison de repas.

Depuis 2007, La Ville, le CCAS et la Caisse des Ecoles de Levallois mutualisent leur procédure de marché public pour la préparation et la livraison de repas, en vertu d'une convention de groupement de commandes.

Les marchés en cours arriveront à échéance 8 jours avant la rentrée scolaire 2025. Les trois parties ont souhaité, dans le respect des spécificités de chacune, poursuivre la mutualisation de leur procédure pour la conclusion des marchés correspondants, ainsi que pour celui d'assistance à leur passation.

La Ville assurera également le suivi des marchés, notamment :

- l'établissement des éventuelles modifications de marchés ;
- la résiliation et la reconduction des marchés.

L'exécution des marchés sera prise en charge par chacune des parties pour la part qui la concerne.

Le groupement sera conclu à compter de la notification de la convention par la Ville au CCAS et à la Caisse des Écoles de Levallois et ce, jusqu'à la date d'expiration des marchés.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention de groupement de commandes à intervenir entre la Ville, le CCAS et la Caisse des Écoles de Levallois en vue de la conclusion de marchés de préparation et de livraison de repas..
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

Approuvé à l'Unanimité

Convention de groupement de commande entra la Ville et la Caisse des Ecoles de Levallois en vue de la passation de marchés de service de nettoyage et de repassage du linge

La Ville et la Caisse des Écoles de Levallois constatent avoir recours à des marchés semblables relatifs aux prestations de nettoyage et repassage de linge.

Compte tenu des économies escomptées par la mutualisation de la procédure de passation des marchés, les deux entités ont souhaité mutualiser leur procédure, en constituant un groupement de commandes, en application des dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique. Une convention définissant ses conditions de fonctionnement a ainsi été établie.

La Ville propose d'être le coordonnateur du groupement. À ce titre, la Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés sera celle de la Ville. Elle attribuera les marchés et rendra son avis lorsque celui-ci est requis en cas de modifications.

La Ville aura la charge d'élaborer le dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins qui auront été définis par les membres du groupement de commandes.

La Ville assurera également le suivi des marchés, notamment :

- l'établissement des éventuelles modifications des marchés ;
- la résiliation et la reconduction des marchés ;
- le lancement d'une nouvelle procédure, en cas de non-reconduction ou de résiliation, dans la limite de la durée maximum des marchés initialement conclus.

L'exécution des marchés sera prise en charge par chacune des parties pour la part qui la concerne.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention de groupement de commandes à intervenir entre la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois en vue de la conclusion de marchés de services de nettoyage et de repassage du linge.

- d'autoriser la Commune de Levallois à agir comme coordonnateur du groupement de commandes pour l'organisation d'une mise en concurrence et la signature des marchés correspondants.

Approuvé à l'Unanimité

Renouvellement de la convention pluriannuelle de mise à disposition de moyens entre la Ville et la Caisse des Ecoles de Levallois

La précédente convention conclue entre la Ville et l'établissement public « Caisse des Ecoles de Levallois », pour une durée de trois années non renouvelables tacitement arrive à expiration prochainement.

Conformément aux clauses conventionnelles, les parties ont décidé de se rapprocher pour constater au travers d'une nouvelle convention les moyens mis à disposition (locaux, matériels, véhicules) et préciser les modalités de mise à disposition.

Par rapport à la précédente convention, la liste des locaux mis à disposition a été actualisée.

La présente délibération a pour objet :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville et l'établissement public
« Caisse des Ecoles de Levallois ».
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

Approuvé à l'Unanimité.

Participation de la Caisse des Écoles aux classes de découvertes

La Ville de Levallois organise des séjours de classes de découvertes.

Le montant de la participation familiale étant une charge supplémentaire pour certaines familles rencontrant des difficultés financières, le Conseil d'Administration décide de prendre en charge une partie des frais de séjour pour un montant total de 323,70 €.

Approuvé à l'Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BOURDET-MATHIS, lève la séance à 19 heures 00